



Inter Gestion
REIM



Rapport relatif à l'énergie et au climat

Exercice 2025





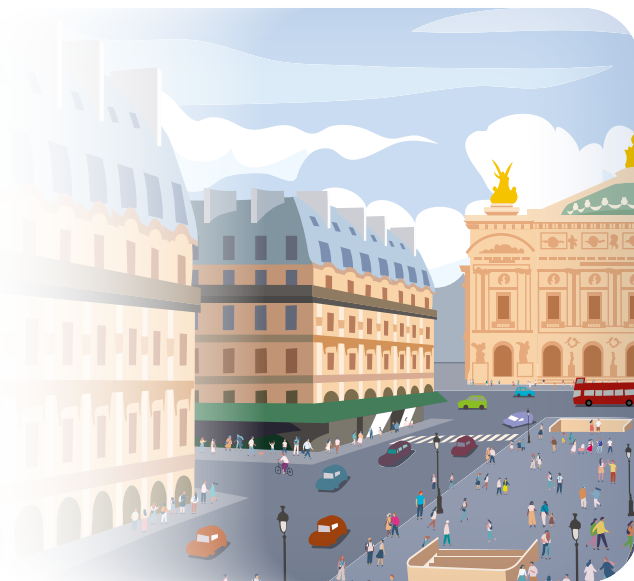
Article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relatif à l'énergie et au climat

Le présent rapport vise à répondre aux obligations issues des dispositions de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relatif à l'énergie et au climat et du décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier. Ce rapport concerne les informations relatives à la Société de gestion de portefeuille Inter Gestion REIM.

Sommaire

4	Préambule	16	Stratégie d'engagement et mise en oeuvre
5	Démarche générale d'Inter Gestion REIM	16	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement
5	35 ans d'expertise et de convictions	16	Politique de vote
5	Nos chiffres clés	16	Bilan de la stratégie d'engagement mise en oeuvre
6	Notre démarche d'engagement responsable	16	Bilan de la politique de vote mise en oeuvre
9	Intégration des enjeux ESG et gestion des risques de durabilité	16	Taxonomie européenne et combustibles fossiles
10	Reportings extra-financiers	17	Désengagement sectoriel dans le cadre des stratégies d'investissement
10	Liste des FIA sous gestion relevant de l'article 8 du règlement SFDR	17	Engagement des parties prenantes
10	Processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	18	Stratégie climat
11	Engagements de place d'Inter Gestion REIM et de ses FIA sous gestion	19	Performance énergétique et carbone des SCPI CRISTAL
12	Moyens déployés en faveur de l'ESG	20	Actions concrètes pour aligner le patrimoine aux objectifs climatiques
12	Moyens internes	20	Actions futures pour l'alignement avec l'Accord de Paris
13	Moyens externes	21	Stratégie biodiversité
13	Ressources financières et opérationnelles	22	Gestion des risques
14	Renforcement des compétences et de l'organisation ESG	23	Résilience face au changement climatique
15	Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance	24	Informations diverses
15	Instances de gouvernance	25	Annexe
15	Politique de rémunération	25	Politique de prise en compte des principales incidences négatives
15	Règlement interne du conseil d'administration de l'entité		

Préambule



Gérer l'épargne immobilière de milliers d'associés engage bien au-delà de la seule performance financière. C'est une responsabilité : celle de préserver durablement la qualité et la pérennité de notre patrimoine, dans un environnement marqué par le changement climatique, les évolutions réglementaires et les nouvelles attentes des parties prenantes.

Le secteur immobilier évolue rapidement face à l'intensification des aléas climatiques et à la nécessité d'adapter les bâtiments aux enjeux de demain. Inter Gestion REIM poursuit ainsi son engagement en faveur d'un immobilier plus sobre, plus résilient et mieux préparé aux transformations à venir.

En 2025, plusieurs étapes structurantes ont été franchies : le renouvellement du label ISR du fonds CRISTAL Life pour un nouveau cycle de trois ans, le lancement de projets photovoltaïques et l'engagement d'une démarche d'adaptation de notre patrimoine aux risques climatiques.

Ces avancées s'inscrivent dans une stratégie de long terme, pleinement intégrée à notre gestion. En 2026, nous poursuivrons cette dynamique avec le déploiement opérationnel de nos actions pour accompagner la transition du secteur immobilier.

Cette ambition repose avant tout sur l'engagement collectif de nos équipes, ainsi que sur la confiance de nos locataires, partenaires et associés. **Ensemble, nous continuons à faire évoluer notre patrimoine dans une perspective durable.**



Emilien Rodriguez

Directeur général délégué
Inter Gestion REIM

Démarche générale d'Inter Gestion REIM



35 ans d'expertise et de convictions

Inter Gestion REIM intervient sur les marchés immobiliers depuis plus de 35 ans en tant que Société de gestion du Groupe indépendant Inter Gestion.

Agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la Société est spécialisée dans la création et la gestion de fonds d'investissement immobilier.

Elle accompagne les professionnels de la gestion de patrimoine sur le long terme au travers d'une gamme de solutions de placements couvrant l'ensemble des classes d'actifs immobiliers.

Inter Gestion REIM gère et commercialise une offre d'épargne immobilière indirecte avec un patrimoine de plus d'1 milliard d'euros réparti en France et en Europe.

Nos chiffres clés*

38

collaborateurs**

+1Md€

de capitalisation

31 387

associés

338

immeubles en
portefeuille

611 042 m²

de surface gérée

* Chiffres au 31 décembre 2025 regroupant les données de l'ensemble des SCPI gérées par Inter Gestion REIM

** Collaborateurs d'Inter Gestion REIM au 31/12/2025.

Notre démarche d'engagement responsable

**2019**

- Début d'un partenariat avec l'ONG internationale WeForest
- Déploiement d'un outil de reporting ESG

2021

- Enregistrement de la gamme de SCPI de rendement en tant que fonds de partage
- Élaboration du Code de déontologie
- Mise en place d'une démarche de certification environnementale

2022

- Élaboration d'une grille de notation ESG des actifs
- Engagement de la démarche de labellisation du fonds CRISTAL Life
- Mise en place d'un plan de formation ESG pour les collaborateurs
- Création d'un service dédié à l'ESG

2023

- Obtention du label ISR pour le fonds CRISTAL Life
- Réalisation d'actions d'amélioration de performance ESG des actifs
- Classification du fonds CRISTAL Rente en Article 8 au titre du règlement SFDR
- Analyse de l'exposition des actifs du fonds CRISTAL Life aux risques climatiques
- Formation de l'ensemble des collaborateurs de la Société de gestion à la taxonomie verte

2024

- Maintien du label ISR du fonds CRISTAL Life
- Analyse de la performance ESG des actifs du fonds CRISTAL Rente
- Mise en œuvre d'actions de réduction des consommations énergétiques pour les actifs en portefeuille
- Modélisation de la trajectoire climatique des fonds CRISTAL Life et CRISTAL Rente
- Poursuite de la formation des collaborateurs aux enjeux ESG

2025

- Validation de la clôture du cycle 1 du label ISR et ouverture d'un nouveau cycle de trois ans
- Analyse de la trajectoire climatique des fonds CRISTAL Life et CRISTAL Rente
- Évaluation de l'exposition des actifs du fonds CRISTAL Life face aux risques climatiques
- Formation des collaborateurs aux enjeux de l'économie circulaire et du réemploi
- Réalisation de comité ESG trimestriel

Inter Gestion REIM a fait le choix de se conformer à plusieurs obligations en matière d'ESG. À titre d'exemples, la Société a pris les mesures suivantes :

Éthique

Les pratiques de travail des collaborateurs d'Inter Gestion REIM sont encadrées par **plusieurs documents définissant leurs droits** et leurs obligations (Code de déontologie, procédures internes en lien avec l'éthique personnelle, etc.)

La direction et l'équipe managériale d'Inter Gestion REIM accordent une attention particulière à l'épanouissement des collaborateurs, convaincues que leur bien-être est un levier essentiel pour accompagner la croissance de la Société. Cela se traduit par un agissement concret sur l'environnement de travail et le développement professionnel de chacun.

Environnement et qualité de vie au travail

En 2024, la Société a investi de nouveaux locaux, en plein cœur de Paris, conçus pour offrir un environnement de travail optimal, ergonomique et stimulant. Ce déménagement reflète notre volonté d'allier qualité de vie au travail et accompagnement de notre développement.

La localisation centrale permet à nos collaborateurs de bénéficier de temps de trajets réduits, facilitant ainsi un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Nos bureaux ont été aménagés avec l'intégration de différents espaces dédiés, plus vastes et lumineux :

- **Des postes de travail adaptés** avec du mobilier ergonomique.
- **Des salles de réunions modulables** favorisant les échanges et les ateliers collaboratifs.
- **Une cuisine spacieuse** permettant d'encourager les moments d'échange informels. Des fruits frais sont à disposition, à proximité d'une fontaine à eau filtrée.
- **Une salle de sport entièrement équipée** accessible à tous les collaborateurs. **Pour encourager l'activité physique, des cours** encadrés par des coachs professionnels sont proposés depuis le début de l'année 2025.
- **Des espaces de détente et des équipements vidéoludiques** pour les moments de pause.
- **Des salles de douche** facilitant la pratique du sport.

Les collaborateurs profitent également d'un « **forfait bien-être** » annuel permettant de financer des abonnements sportifs ou des prestations de loisirs et de détente (massages, voyages, etc.).

Toujours dans l'objectif d'assurer l'épanouissement des collaborateurs et de renforcer la cohésion des équipes, Inter Gestion REIM a développé sa stratégie de communication interne. Cela se concrétise par différentes actions notamment **l'organisation régulière d'événements collaborateurs** (séminaires, afterworks, arbre de Noël, bilan annuel, etc.) ou encore la diffusion d'une **newsletter mensuelle**, relayant les actualités internes (valorisation des initiatives des services, nouveaux outils, projets, etc.)

Développement des compétences et formation

Le **développement des compétences** constitue également une priorité pour la Société de gestion. Tout au long de l'année les collaborateurs peuvent accéder à des formations diverses et variées :

- Linguistiques, managériales, prise de parole en public.
- Ateliers thématiques spécifiques liés à l'actualité réglementaire (fiscalité, juridique, etc.). À noter qu'en dehors des obligations réglementaires liées à l'obtention de la certification AMF, les collaborateurs non concernés par l'obligation se sont vu offrir la possibilité de passer l'examen AMF afin d'acquérir la certification.
- Plan de formation ESG déployé depuis 2022, incluant différents modules : la taxonomie appliquée à l'immobilier, le label ISR et ses applications, etc.

Inter Gestion REIM peut également financer au cas par cas, des cycles d'études supérieures pour accompagner les projets professionnels de chacun. D'ailleurs, elle accueille également des collaborateurs suivant un cycle d'études en alternance, notamment au sein des pôles informatique et gestion. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte où la mobilité interne est encouragée, permettant à chacun de monter en compétences tout en construisant un parcours évolutif au sein de l'entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article 8 bis de la loi n°2021-1774 du 24 décembre 2021, dite loi « Rixain », en matière de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, Inter Gestion REIM s'est fixée des objectifs basés sur une approche inclusive et non discriminante, en particulier parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

Inter Gestion REIM

Total 38 collaborateurs

**68% de femmes – Parmi les managers,
57% sont des femmes.**

Depuis 7 ans, **Inter Gestion REIM s'engage aux côtés de l'association WeForest pour soutenir des initiatives de reforestation.**

Notre implication en faveur de cette cause se traduit par un abondement sur deux projets emblématiques : le reboisement de la Copperbelt en Zambie, mené avec succès pendant 3 ans, et la restauration de la forêt atlantique dans la province argentine de Misiones, en cours de déploiement.

Fin 2024, nous avons franchi un cap majeur : depuis le début de notre engagement en 2019, **plus de 400 000 arbres ont été plantés et protégés grâce à nos dons, contribuant ainsi activement à la préservation des écosystèmes.**

Ainsi, pour 5 parts de SCPI souscrites, Inter Gestion REIM participe à financer la restauration d'un mètre carré de forêt.

À travers le soutien apporté à WeForest, **la Société de gestion s'implique également dans plusieurs thématiques majeures de sa démarche ESG telles que le climat, la protection de la biodiversité ou la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.** En effet, l'association mène des actions complémentaires d'accompagnement ou de formation des populations locales à la gestion de pépinières, à la protection des ressources forestières, ou à l'apiculture. Ces métiers constituent aussi une opportunité pour l'entrepreneuriat des femmes que WeForest encourage.

[→ Voir les projets](#)



Inter Gestion REIM est l'une des premières Sociétés de gestion à avoir fait enregistrer l'ensemble de sa gamme de SCPI de rendement en tant que fonds de partage. En conséquence, CRISTAL Rente et CRISTAL Life reversent jusqu'à 5 € tous les 1 000 € de résultat distribuable à des associations reconnues d'utilité publique. Les deux SCPI versent respectivement leur don annuel aux Restaurants du Cœur et à l'Institut Curie. Les collaborateurs se mobilisent aussi en interne à l'occasion d'événements solidaires de ces deux associations, telles que **des challenges de pas au profit de l'Institut Curie ou la Collecte Nationale des Restos du Cœur dans les supermarchés parisiens.**



Intégration des enjeux ESG et gestion des risques de durabilité



Inter Gestion REIM est consciente de l'importance pour les acteurs financiers de contribuer à la transition énergétique et sociale et d'atteindre les objectifs établis par l'Accord de Paris. Dans cette optique, elle a renforcé l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans sa stratégie d'investissement.

Pour le compte de ses SCPI CRISTAL, la Société vise à intégrer une composante extra-financière à la gestion des risques. À ce titre, elle prend en considération les risques financiers, notamment les risques de marché, de liquidité et de contrepartie, ainsi que les risques opérationnels et de conformité. Elle s'attache également à identifier et à intégrer, lorsque cela est pertinent et possible, les risques extra-financiers susceptibles d'affecter la valeur des actifs sous gestion.

Pour limiter les risques de durabilité et avoir une vision globale de la santé de son portefeuille, l'ensemble des éléments sont pris en compte durant toute la phase de gestion, de l'acquisition à la cession des actifs. Cette approche vise à sélectionner des immeubles répondant aux exigences d'Inter Gestion REIM en matière de performance financière et extra-financière, tout en favorisant leur amélioration dans la durée.

Sur le long terme, les externalités ESG peuvent influencer la performance des véhicules qu'elle gère. Inter Gestion REIM a choisi d'intégrer pleinement ces enjeux à sa stratégie afin de les transformer en opportunités et d'accompagner l'amélioration progressive de la performance extra-financière des actifs sous gestion.

La Société a la volonté d'étendre cette analyse sur l'ensemble de son patrimoine sous gestion.

L'objectif est double : évaluer l'exposition du portefeuille aux risques ESG en analysant leur performance extra-financière et adopter une démarche d'amélioration continue visant à réduire les risques identifiés et à soutenir la valorisation du portefeuille.

Pour accompagner cette démarche, Inter Gestion REIM a travaillé avec la société Wild Trees pour **l'élaboration et l'actualisation des grilles d'évaluation ESG adaptées aux différentes typologies d'actifs**. Élaborées dans le cadre des démarches de labellisation ISR du fonds CRISTAL Life, ces grilles constituent des outils d'aide à la décision utilisés par plusieurs équipes de la Société, notamment les pôles ESG, Investissement et Gestion. Par ailleurs, une grille spécifique a été développée pour le fonds CRISTAL Rente afin d'intégrer l'ensemble des enjeux ESG pertinents, qu'ils relèvent d'exigences réglementaires ou d'engagements volontaires.

(1) Dans le rapport LEC, les SCPI de rendement d'Inter Gestion REIM font référence à CRISTAL Rente et CRISTAL Life.

Les grilles d'analyses ESG qui ont été élaborées portent entre autres sur les critères suivants :



Environnement

Performance énergétique

Intensité carbone

Gestion de l'eau

Gestion des déchets

Résilience climatique/
exposition aux risques
physiques

Biodiversité



Social

Accessibilité au transport
en commun

Confort des occupants

Proximité aux services
tertiaires et de restauration

Services rendus aux
occupants

Connectivité



Gouvernance

Relations avec les locataires

Formation ESG des équipes
d'Inter Gestion REIM

Sensibilisation des occupants
aux enjeux ESG

Intégration de clauses
ESG dans les contrats des
prestataires

Reportings extra-financiers

Tout au long de l'exercice 2025, Inter Gestion REIM a poursuivi ses efforts de transparence en mettant à disposition de ses clients et partenaires une information claire et régulière sur ses activités et ses engagements. **Les différentes communications contribuent à renforcer la qualité de la relation entretenue avec l'ensemble des parties prenantes.**

S'inscrivant dans une démarche responsable, la Société de gestion s'engage activement aux côtés de ses clients pour répondre aux enjeux ESG. Elle intègre de manière cohérente sa politique ainsi que l'évaluation des risques de durabilité dans ses communications extra-financières.

Liste des FIA sous gestion relevant de l'article 8 du règlement SFDR

La gamme des fonds gérés par Inter Gestion REIM comprend 17 Sociétés Civiles de Placement Immobilier.

À la clôture de l'exercice 2025, les fonds CRISTAL Life et CRISTAL Rente, répondent tous deux aux conditions des articles 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (« SFDR »).

75% des encours gérés par Inter Gestion REIM intègrent donc des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs stratégies d'investissement et de gestion. Les 25% restant correspondent à la capitalisation cumulée des 15 autres SCPI dont la Société assure la gestion.

Processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Cette section n'est pas applicable à Inter Gestion REIM compte tenu de son statut réglementaire.



Engagements de place d'Inter Gestion REIM et de ses FIA sous gestion

Inter Gestion REIM est **adhérente de l'ASPIM**, l'Association Française des Sociétés de Placement Immobilier, ce qui lui permet de suivre de près les nouvelles initiatives et réglementations autour des enjeux ESG.

Dans le cadre de sa démarche d'investissement responsable, **la Société a obtenu en 2022 le label ISR pour la SCPI CRISTAL Life**. Ce label vise à renforcer la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion du fonds, à mesurer la performance extra-financière des actifs sous-jacents et à inscrire le portefeuille dans une démarche d'amélioration continue. À l'issue de l'audit de suivi réglementaire, le label a été renouvelé en 2025 pour une nouvelle période de trois ans.

La Société de gestion s'engage également à renforcer la performance environnementale de ses actifs à travers des certifications. Selon la nature des actifs concernés et la stratégie des fonds gérés, les principales certifications retenues sont :

- La certification **Haute Qualité Environnementale** (« HQE ») ;
- La certification **Building Research Establishment Environmental Assessment Method** (« BREEAM »).



« En tant que Responsable ESG, mon rôle est d'accompagner l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans notre stratégie de gestion immobilière. Ces enjeux font désormais partie intégrante de nos décisions d'investissement, d'arbitrage et de suivi des actifs. »

Notre démarche repose sur une conviction simple : une gestion efficace nécessite de disposer d'informations fiables et pertinentes. C'est pourquoi nous portons une attention particulière à la qualité de nos données extra-financières et au développement des compétences de nos équipes. La donnée constitue un outil d'aide à la décision permettant d'identifier les actions prioritaires et d'accompagner l'évolution progressive de notre patrimoine.

Le changement climatique et les évolutions réglementaires transforment durablement le secteur immobilier. Anticiper ces évolutions dès aujourd'hui permet d'accompagner l'adaptation de nos actifs, de répondre aux attentes de nos parties prenantes et de préserver leur attractivité dans la durée.

Je suis convaincu que les enjeux environnementaux et la performance financière sont complémentaires. Un actif bien suivi, adapté aux évolutions futures et répondant aux attentes de ses occupants contribue à maintenir sa qualité et sa valeur dans le temps. C'est dans cette perspective que nous poursuivons l'intégration des enjeux ESG au cœur de notre stratégie de gestion, au service de nos associés. »

Charles Coquelin
Responsable ESG

Moyens déployés en faveur de l'ESG



Moyens internes

Inter Gestion REIM dispose d'un service dédié à la définition et au pilotage de sa stratégie ESG. Cette dernière est déployée à plusieurs échelles, au niveau de l'entité et au niveau des SCPI gérées.

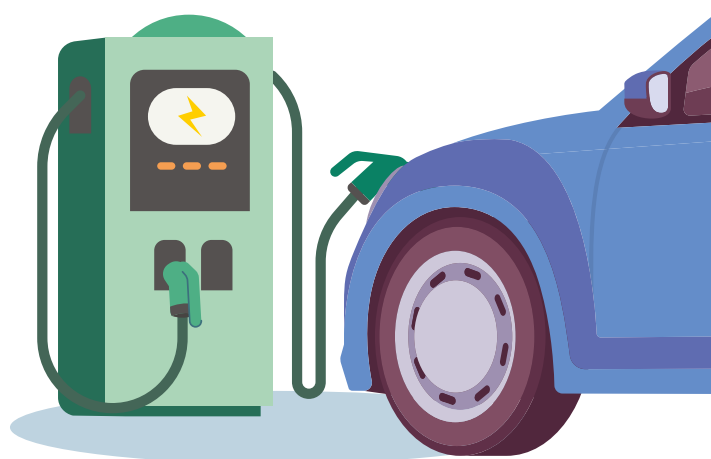
En plus de ce service spécialisé, l'ensemble des collaborateurs est mobilisé dans la mise en œuvre de la démarche ESG et intègre les enjeux extra-financiers relevant de son domaine de responsabilité.

L'équipe Gestion est constituée d'un fund manager, d'un asset manager et d'un analyste asset manager, tous impliqués dans le développement de la stratégie ESG. Ils prennent leurs décisions d'investissement et d'arbitrage en tenant compte de critères financiers et extra-financiers, selon leur pertinence. Pour la SCPI CRISTAL Life, un plan pluriannuel d'amélioration est défini et actualisé chaque année afin d'identifier les actions susceptibles de renforcer la performance extra-financière du patrimoine.

L'équipe Property Management est par nature responsabilisée dans le développement d'une relation qualitative avec les locataires. Elle intègre dans ses missions toutes les spécificités relatives à l'ESG.

L'équipe Investissement participe à cette démarche en intégrant les critères ESG dès l'analyse des opportunités d'acquisition, afin d'enrichir l'évaluation des actifs et d'éclairer les décisions d'investissement.

Inter Gestion REIM a également fait le choix de se doter d'une équipe interne dédiée à la **gestion technique du patrimoine**. Cette dernière est activement impliquée dans la prise en compte des critères ESG lors des missions de suivi technique qu'elle réalise sur les actifs des SCPI. Dans le cadre du décret tertiaire et de l'article 8 de la classification SFDR du fonds CRISTAL Rente, ce service met tout en œuvre pour atteindre les objectifs que la Société de gestion s'est fixée en accord avec ses engagements. Un budget est dédié à la réalisation de travaux de rénovation.



Moyens externes

La Société de gestion s'appuie également sur l'expertise de prestataires externes pour l'accompagner dans la réalisation de projets ESG. Ces accompagnements couvrent différents volets :

- **Définition de stratégies de rénovation énergétique** : accompagnement actif par actif de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique des actifs immobiliers en vue de se conformer aux dispositions du décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire (Décret tertiaire) et à la trajectoire de décarbonation induite par une diminution progressive des émissions de gaz à effet de serre découlant directement de l'application de l'Accord de Paris ;
- **Amélioration continue des performances environnementales** des actifs immobiliers détenus par les SCPI gérées, dans le contexte des certifications HQE et/ou BREEAM obtenues ;
- **Suivi de la labellisation ISR** en vue de maintenir ce label pour le fonds CRISTAL Life sur une période de 3 ans (2025 à 2028) ;
- **Collecte des données de consommations énergétiques** pour évaluer la performance des actifs sous gestion et adopter une stratégie de réduction des consommations ;
- **Déploiement d'ombrières photovoltaïques sur le parking** des actifs ayant une surface supérieure à 1500 m² afin de répondre aux exigences de la loi APER.

Le nombre et le profil des intervenants externes sollicités ainsi que l'étendue des périmètres d'intervention et des budgets alloués à ces missions ponctuelles peuvent être amenés à varier sensiblement d'une mission à l'autre. Chaque intervention fait l'objet d'un cahier des charges précisément défini et les conditions d'intervention de chaque prestataire externe sont strictement encadrées.

Ressources financières et opérationnelles

En 2025, **les dépenses annuelles du service ESG se sont élevées à 39K€ sur l'exercice 2025 ce qui fait 1,08% des frais généraux d'Inter Gestion REIM**. Le déploiement de la stratégie extra-financière repose sur l'intervention de deux prestataires clés, notamment pour l'accompagnement stratégique et réglementaire, la collecte de données, ainsi que la réalisation d'audits techniques et énergétiques. Inter Gestion REIM s'appuie également sur une plateforme dédiée à la collecte et à la gestion des données extra-financières.

Par ailleurs, les effectifs mobilisés sur les enjeux d'investissement durable se sont renforcés de manière continue depuis 2020. En 2025, un collaborateur a ainsi été recruté au poste d'Analyste ESG junior, avec pour missions d'assister le Responsable ESG dans ses fonctions, de contribuer à la fiabilisation et à la valorisation des données ESG, ainsi qu'à participer à la mise en œuvre des exigences réglementaires en vigueur.



Renforcement des compétences et de l'organisation ESG

Inter Gestion REIM mène des réflexions constantes sur sa capacité à faire évoluer ses ressources en interne en vue de **renforcer sa stratégie ESG, développer les compétences et les connaissances de ses équipes techniques et se tenir à jour de la réglementation qui lui est applicable**. Les équipes travaillent également à maintenir une relation étroite avec les investisseurs afin de mieux appréhender leurs besoins en matière d'investissement durable.

Dans cette perspective, la Société a mis en place **un programme d'accompagnement et de sensibilisation aux enjeux ESG à destination de ses collaborateurs**. Celui-ci vise notamment à renforcer la compréhension des sujets clés tels que le label ISR, la taxonomie européenne, les trajectoires carbone ou encore le règlement SFDR, afin de favoriser l'appropriation de ces enjeux au sein des différents métiers.

Une première formation consacrée au label ISR a été réalisée en 2023 pour les collaborateurs directement impliqués dans la démarche. Elle a été complétée par un dispositif de sensibilisation destiné à l'ensemble des équipes visant à **renforcer l'intégration des enjeux ESG dans les activités de la Société et à développer une meilleure compréhension des problématiques liées au changement climatique et à l'immobilier durable**.

En 2024, un cycle dédié à la biodiversité a permis aux collaborateurs de se familiariser avec les principaux enjeux liés à la nature en milieu urbain ainsi qu'avec le cadre réglementaire associé.

En 2025, les équipes ont été sensibilisées aux principes de l'économie circulaire et du réemploi. Cette initiative avait pour objectif de renforcer la compréhension des enjeux opérationnels et réglementaires associés à ces thématiques et d'encourager leur prise en compte dans les pratiques professionnelles.

Dans cette dynamique, la Société s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en matière de formation sur les enjeux ESG. D'autres formations seront proposées aux collaborateurs impliqués sur ces thématiques (investissement, communication, juridique) pour les sensibiliser à des sujets plus spécifiques : réglementation, collecte des données, construction des indicateurs et reporting. **L'objectif est de maintenir un niveau d'expertise adapté aux évolutions du marché et du cadre réglementaire.**

Un comité ISR trimestriel a été instauré en 2025 afin de renforcer la coordination entre les différents services impliqués dans la démarche ESG. Réunissant notamment la Direction, le pôle ESG, la Communication et la Gestion incluant le pôle Technique, ce comité vise à structurer les échanges et à suivre les initiatives autour des enjeux ESG en cours. Il contribue à la diffusion des bonnes pratiques, au partage des orientations stratégiques et à l'identification des actions à mettre en œuvre pour poursuivre le développement de la démarche ESG de la Société.



Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance



Instances de gouvernance

Inter Gestion REIM est représentée, administrée et dirigée par Gilbert Rodriguez.



Président-Directeur général

Gilbert Rodriguez



Directeur Général délégué

Jean-François Talon



Directeur Général délégué

Emilien Rodriguez

Politique de rémunération

Inter Gestion REIM mène actuellement une réflexion sur ses pratiques de rémunération.

Règlement interne du conseil d'administration de l'entité

Compte tenu de la forme sociale et de l'organisation de la gouvernance interne actuelle d'Inter Gestion REIM, cette rubrique n'est pas pertinente pour la société.

Stratégie d'engagement et mise en oeuvre



Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Compte tenu de la typologie des actifs sous-jacents des SCPI qu'elle gère, la Société de gestion n'a pas de politique d'engagement actionnarial. Cependant, la SCPI CRISTAL Life a rédigé un document de politique d'engagement vis-à-vis des différentes parties prenantes.

Politique de vote

Compte tenu de la typologie des actifs sous-jacents des SCPI qu'elle gère, Inter Gestion REIM ne s'est pas dotée d'une politique de vote.

Bilan de la stratégie d'engagement mise en oeuvre

Compte tenu de la typologie des actifs sous-jacents des SCPI qu'elle gère, Inter Gestion REIM n'a pas mis en oeuvre de stratégie d'engagement actionnarial.

Bilan de la politique de vote mise en oeuvre

Compte tenu de la typologie des actifs sous-jacents des SCPI qu'elle gère, Inter Gestion REIM ne s'est pas dotée d'une politique de vote.

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

En raison de la disponibilité limitée de données, Inter Gestion REIM n'est pas encore en mesure d'évaluer le niveau d'alignement de ses encours à la taxonomie.

Désengagement sectoriel dans le cadre des stratégies d'investissement

La Société a adopté des critères d'exclusion et refuse d'engager toute relation avec des partenaires ou locataires :

- **Portant des atteintes graves aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies** (concernant les droits humains, le droit du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption).
- **Intervenant dans des secteurs d'activité controversés** : armement, mines de charbon, extraction par fracturation de roches (« fracking »), secteurs entraînant un risque élevé de dépendance (tabac, jeux d'argent, production d'alcool), pornographie, expérimentations animales à des fins cosmétiques.
- **Représentant un État pratiquant la peine de mort ou un État non libre** (restriction de la liberté de religion et de la presse), présentant un indice de corruption élevé, n'ayant pas signé le Traité de non-prolifération des armes nucléaires des Nations Unies de 1968, l'Accord de Paris sur le Climat ou la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

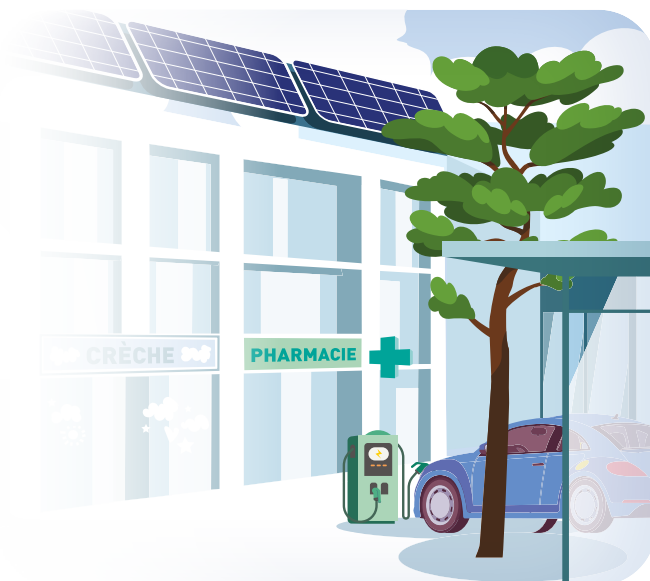
Engagement des parties prenantes

La mise en œuvre de la stratégie ESG d'Inter Gestion REIM implique une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes intervenant dans la gestion des fonds et des actifs sous gestion. Cette dynamique collective est essentielle tant pour garantir la qualité et la fiabilité des données extra-financières que pour favoriser le déploiement d'actions concrètes visant à améliorer la performance ESG du patrimoine.

LES PARTIES PRENANTES	PRINCIPALES ACTIONS D'ENGAGEMENT
Locataires	• Intégration de clauses relatives aux baux verts. • Signature de mandats permettant la collecte des données de consommation énergétique auprès d'ENEDIS. • Diffusion de guides de bonnes pratiques. • Sensibilisation au tri des déchets. • Sensibilisation aux obligations du décret tertiaire. • Organisation de comités verts.
Property Managers	• Intégration de clauses ou d'annexes ESG dans les contrats des prestataires de travaux. • Sensibilisation et montée en compétences sur les sujets ESG.
Pôle Investissement	• Utilisation d'une grille d'analyse ESG intégrant des critères d'exclusion lors de la phase d'investissement. • Intégration d'une due diligence ESG dès la phase d'acquisition
Prestataires de travaux	• Intégration de clauses ESG dans les contrats des prestations réalisées.



Stratégie climat



Inter Gestion REIM a mis en place une stratégie visant à s'aligner sur les objectifs de long terme définis dans les articles 2 et 4 de l'Accord de Paris, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie se concentre sur la mise en œuvre de mesures d'atténuation de l'impact carbone, en adaptant les actions aux spécificités de chaque SCPI et en privilégiant des solutions pragmatiques et efficaces. L'objectif est de réduire progressivement l'empreinte carbone des actifs immobiliers gérés au travers des actions suivantes :

- **Collecter annuellement les données de consommation énergétique** des actifs ;
- Réaliser une **modélisation de la trajectoire carbone des actifs** à horizon 2050 afin d'avoir un aperçu de l'alignement des SCPI gérées avec les trajectoires carbonées 1,5°C et 2°C définies par l'Accord de Paris ;
- Travailler en étroite collaboration avec les locataires pour les **sensibiliser aux enjeux de décarbonation** et les accompagner sur la **réduction de leur consommation d'énergie** ;
- **Mettre en conformité les actifs immobiliers** et adapter la stratégie d'investissement pour **s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris** ;
- **Réduire de 30% les consommations énergétiques** du portefeuille CRISTAL Rente d'ici 2030.

Dans cette optique, Inter Gestion REIM accorde une importance particulière à la performance énergétique des actifs, tant lors de leur acquisition que durant leur phase d'exploitation. Dès l'étape d'investissement, une analyse extra-financière approfondie de l'actif est réalisée afin d'évaluer la performance énergétique du bâtiment ainsi que la capacité du locataire à l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques.

L'objectif est de s'assurer de la cohérence des investissements envisagés avec la stratégie globale d'atténuation de l'impact carbone de la Société. Par ailleurs, en phase d'exploitation, des audits énergétiques sont régulièrement menés afin d'identifier les leviers d'amélioration et d'optimiser la performance environnementale des actifs. Ces audits permettent d'évaluer l'efficacité des installations existantes, de détecter les sources de surconsommation énergétique et de définir des plans d'actions adaptés visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La stratégie d'atténuation de l'impact carbone d'Inter Gestion REIM s'articule également dans les objectifs ambitieux fixés par le décret tertiaire. Au-delà du respect des obligations réglementaires applicables aux actifs concernés, la Société de gestion entend généraliser cette démarche à l'ensemble des actifs détenus par les SCPI qu'elle gère. Cette approche proactive vise à atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique suivants :

-40% en 2030 -50% en 2040 -60% en 2050,

Cela traduit une volonté forte de dépasser les exigences légales et de s'inscrire dans une trajectoire de performance environnementale ambitieuse et durable.

Le Décret tertiaire

Paru au Journal Officiel en juillet 2019, **le Décret tertiaire impose la réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire** de plus de 1 000 m². Ceux-ci devront atteindre, par palier de 10 ans, des performances de sobriété définies. Le décret concerne les bâtiments administratifs, piscines, gymnases, cantines, bâtiments scolaires, ateliers, bâtiments de stockage, théâtres, hôtels...

Sont assujettis, les propriétaires et les locataires de bâtiments dont la surface dévolue à des activités tertiaires est supérieure à 1 000 m².

Performance énergétique et carbone des SCPI CRISTAL

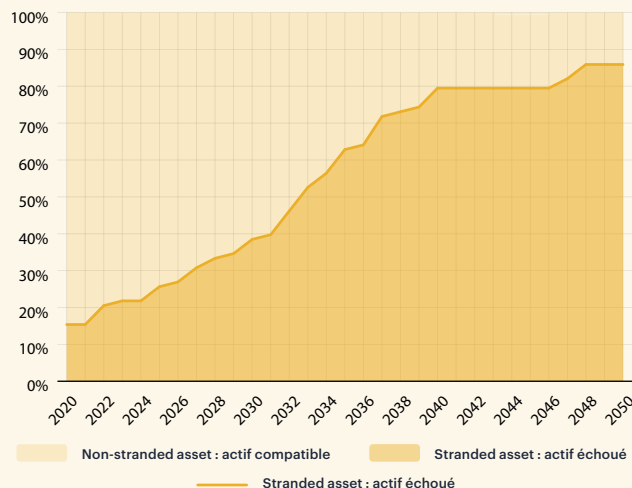
Afin d'évaluer l'alignement de la trajectoire carbone des portefeuilles sous gestion avec la trajectoire 1,5 °C définie par l'Accord de Paris, Inter Gestion REIM s'appuie sur l'outil Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM). Développé par un consortium européen, cet outil permet d'analyser la compatibilité des actifs immobiliers avec les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre requises pour atteindre les objectifs climatiques européens.

Sur la base des données de consommation énergétique collectées, les portefeuilles des SCPI CRISTAL Life et CRISTAL Rente ont été évalués à l'aide de cet outil.

Les résultats présentés ci-après indiquent la proportion de bâtiments ou d'actifs immobiliers dont les performances sont compatibles avec les trajectoires de décarbonation définies par le CRREM. Ils traduisent ainsi la part des actifs considérés comme « conformes » aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre permettant de maintenir une trajectoire alignée avec les engagements climatiques européens.

Analyse de la trajectoire carbone de CRISTAL Rente :

Part des actifs CRISTAL Rente compatibles



Bien qu'elle vise un alignement avec les trajectoires définies dans les accords de Paris, Inter Gestion REIM n'a pas encore défini d'objectif quantitatif. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas encore de méthodologie retenue pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec les objectifs des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris.

Part des actifs CRISTAL Life compatibles



Actions concrètes pour aligner le patrimoine aux objectifs climatiques

Au cours de l'exercice 2025, Inter Gestion REIM a poursuivi plusieurs actions structurantes destinées à renforcer la connaissance de la performance énergétique du patrimoine géré et à accélérer sa trajectoire de décarbonation.

Dans le cadre des obligations introduites par la loi APER (Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables), qui prévoit notamment **l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parcs de stationnement extérieurs de plus de 1 500 m²**, Inter Gestion REIM a réalisé une cartographie exhaustive de ses actifs afin d'identifier ceux concernés par cette exigence réglementaire.

Sur la base de cette analyse, des travaux sont engagés avec plusieurs partenaires spécialisés afin d'étudier les modalités de déploiement de cette démarche.

Au-delà de la mise en conformité réglementaire, le programme contribue directement à la stratégie de décarbonation des fonds : l'énergie solaire produite sur site et autoconsommée par les locataires contribue à la réduction de la consommation d'énergie finale déclarée dans le cadre du Décret Tertiaire, renforçant ainsi l'amélioration de la performance environnementale du patrimoine.

D'autres actions ont également été menées afin d'améliorer l'efficacité énergétique des actifs, notamment :

- **la réalisation d'audits énergétiques ;**
- **la modélisation des trajectoires carbone des actifs ;**
- **la mise en œuvre des travaux d'amélioration de la performance énergétique** tels que le changement des équipements de chauffage, ventilation et de climatisation ; l'installation de systèmes de pilotage et de gestion technique permettant d'optimiser les consommations ; le changement des vitrages et la sensibilisation des locataires aux bonnes pratiques d'usage et de sobriété énergétique.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue fondée sur l'analyse des données d'exploitation réelles. Elles traduisent la volonté d'Inter Gestion REIM de réduire activement l'empreinte carbone de son patrimoine et d'anticiper, dès aujourd'hui, les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs des performances énergétiques fixés à l'horizon 2030.

Actions futures pour l'alignement avec l'Accord de Paris

Dans le cadre de son alignement avec la trajectoire de décarbonation définie par l'Accord de Paris, **Inter Gestion REIM déploiera sur la période 2026-2028, un plan d'action pluriannuel visant à accélérer la réduction de l'empreinte carbone de son patrimoine.** Les résultats de l'analyse CRREM du portefeuille confirment la nécessité de renforcer et d'intensifier les efforts engagés afin d'honorer les engagements pris.

Ce plan d'actions s'articule autour de plusieurs axes prioritaires :

- la collecte et la fiabilisation des données de consommation énergétique des locataires via les mandats Enedis ;
- l'installation ou l'amélioration des systèmes de télérelève ou des capteurs permettant un suivi précis et continu des consommations énergétiques ;
- la poursuite des audits énergétiques ;
- le développement des énergies renouvelables avec une attention particulière sur le photovoltaïque.



Stratégie biodiversité



La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) fixe trois objectifs visant à favoriser le développement durable et à préserver le capital naturel mondial :

- **la conservation de la biodiversité ;**
- **l'utilisation durable de ses composants ;**
- **le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.**

Inter Gestion REIM est pleinement consciente de l'importance de ces enjeux, et particulièrement de la nécessité de préserver la biodiversité.

À ce jour, la Société de gestion n'a pas encore formalisé de stratégie dédiée. Néanmoins, elle intègre progressivement ces enjeux au sein de ses processus d'investissement et de gestion. À cet effet, les équipes en charge des acquisitions et de la gestion des actifs disposent de grilles d'analyse ESG intégrant plusieurs critères relatifs à la préservation de la biodiversité.

Selon l'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity (IPBES) cinq facteurs constituent les principales pressions exercées sur la biodiversité :

- le changement d'usage des terres et mers, entraînant la destruction des habitats naturels ;
- la surexploitation des ressources ;
- le changement climatique ;
- les différentes formes de pollution ;
- l'introduction et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes.

Inter Gestion REIM a sélectionné des indicateurs de biodiversité se focalisant principalement sur **la présence d'espaces verts sur les sites, sur la végétalisation et sur les mesures mises en œuvre en faveur de la préservation de la biodiversité**. Les indicateurs retenus sont davantage qualitatifs. Cette approche ne permet pas encore de mesurer de manière exhaustive l'empreinte biodiversité des actifs, mais elle contribue à identifier les leviers d'amélioration et à encourager l'intégration progressive de bonnes pratiques au sein du patrimoine géré.

À ce titre, la gestion des immeubles détenus par les SCPI ainsi que leur rénovation favorisent les essences locales et le développement d'espaces végétalisés diversifiés favorables à la biodiversité.

Dans le cadre de sa gestion de la biodiversité, Inter Gestion REIM veille à :

- l'absence d'introduction d'espèces végétales reconnues comme invasives ;
- la limitation de l'artificialisation des sols lorsque les contraintes techniques et opérationnelles le permettent ;
- la réduction du recours aux produits phytosanitaires ;
- la mise en œuvre de pratiques d'entretien adaptées à la préservation de la biodiversité, telles que la gestion différenciée des espaces verts, le respect des périodes de nidification ou encore le maintien de continuités écologiques favorisant les déplacements de la faune.

Dans la **grille d'évaluation ESG** utilisée, la Société de gestion intègre des indicateurs relatifs au respect de la biodiversité. Ces indicateurs permettent d'identifier les mesures existantes et les pistes d'amélioration susceptibles de limiter les impacts des actifs immobiliers sur les écosystèmes et de renforcer leur contribution à la préservation du vivant.

Gestion des risques



Inter Gestion REIM poursuit le renforcement de son dispositif de gestion des risques en intégrant progressivement les enjeux ESG au sein de son cadre global de gestion. L'objectif est de développer une approche intégrée de la gestion des risques en les considérant dans leur intégralité, à savoir : **les risques financiers, de marché, de liquidité, de conformité et extra-financiers**.

Selon la nature des sujets examinés, l'analyse des risques ESG mobilise différentes expertises au sein de la Société de gestion, notamment les équipes d'investissement, de gestion d'actifs, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que le service ESG. Cette analyse tient compte, entre autres, des caractéristiques des actifs, de leur localisation géographique, des évolutions réglementaires, des événements conjoncturels et des tendances structurelles liées aux enjeux de durabilité.

Les conclusions de ces travaux viennent compléter l'analyse financière traditionnelle et peuvent donner lieu à des recommandations ou à des alertes formulées en amont des décisions d'investissement. Après l'acquisition des actifs, les gérants assurent un suivi régulier en lien avec les asset managers et les property managers. L'objectif est d'optimiser la durabilité des actifs immobiliers acquis pour le compte des fonds d'investissement gérés.

Le but poursuivi par Inter Gestion REIM est ainsi de valoriser ses portefeuilles de manière active pour saisir les opportunités vis-à-vis des stratégies de gestion qu'elle met en œuvre, tout en tenant compte des facteurs de durabilité.

La Société de gestion est consciente de l'importance de ces enjeux dans ses stratégies de gestion, notamment au vu de la durée de détention à long terme des actifs immobiliers dans le portefeuille des SPCI qu'elle gère.

Dans ce contexte, **la politique de rémunération d'Inter Gestion REIM promeut une gestion saine et effective.**

La revue du cadre de gestion des risques est effectuée de manière annuelle afin d'assurer sa pertinence et son alignement avec l'évolution des enjeux réglementaires, environnementaux et de marché. Cette fréquence permet à la Société de gestion d'adapter ses évaluations et ses mesures de mitigation en temps utile, garantissant ainsi une gestion proactive et efficace des risques liés au changement climatique, à la biodiversité et aux autres facteurs ESG.

Par ailleurs, la Société a aligné sa stratégie d'investissement sur les objectifs de l'Accord de Paris sur l'exclusion des investissements dans le secteur du charbon et des hydrocarbures. Elle entend poursuivre cette démarche afin de renforcer son engagement en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.

Les risques liés au changement climatique sont analysés sous deux dimensions : les risques physiques et les risques de transition.

Résilience face au changement climatique

Intégration des risques physiques liés au changement climatique

Les risques physiques liés au réchauffement climatique sont des phénomènes naturels ou environnementaux dont la fréquence, l'intensité ou la gravité sont intensifiés par l'augmentation des températures globales. Ils comprennent, entre autres, la hausse du niveau de la mer, les événements météorologiques extrêmes comme les tempêtes et les inondations, ainsi que les sécheresses prolongées. Ces risques peuvent entraîner des dommages aux écosystèmes, aux infrastructures, à l'agriculture, ainsi qu'à la santé humaine, des vagues de chaleur, la désertification ou la perte d'habitats naturels.

Dès la phase d'acquisition, une évaluation des risques physiques est réalisée sur les actifs ciblés par le service investissement. L'auditeur technique missionné pour fournir un rapport de due diligence des actifs intègre dans son audit une analyse de l'exposition de l'actif par rapport aux risques climatiques. Cela permet d'identifier les potentiels dommages ou coûts futurs liés à ces risques, d'évaluer la résilience des bâtiments, et de prendre des décisions éclairées pour limiter les investissements dans des actifs trop exposés ou à risque élevé. En résumé, cette analyse aide à sécuriser l'investissement et à anticiper les coûts de rénovation ou de réparation liés aux impacts climatiques.

Dans la continuité de sa démarche d'intégration des risques physiques liés au changement climatique, Inter Gestion REIM a engagé la définition d'une stratégie d'adaptation visant à renforcer la résilience de son portefeuille. Afin d'en assurer la structuration et le déploiement opérationnel, la Société de gestion s'est entourée d'un prestataire spécialisé, avec une mise en œuvre prévue au cours de l'année 2026.

L'objectif est de mieux appréhender les conséquences potentielles des aléas climatiques sur les immeubles détenus, de limiter leurs impacts et d'anticiper les mesures nécessaires à la préservation de leur performance, de leur usage et de leur valeur à long terme.

L'objectif est de mieux appréhender les conséquences potentielles des aléas climatiques sur les immeubles détenus, de limiter leurs impacts et d'anticiper les mesures nécessaires à la préservation de leur performance, de leur usage et de leur valeur à long terme.

La mise en place de cette stratégie reposera sur plusieurs étapes. Dans un premier temps, une phase de sensibilisation et d'acculturation sera organisée auprès des collaborateurs concernés afin de renforcer leur compréhension des enjeux liés à l'adaptation au changement climatique et à la résilience des actifs immobiliers. Cette étape permettra également de définir le cadre méthodologique ainsi que l'outil qui servira de support à l'évaluation des risques climatiques.

Dans un second temps, une étude de vulnérabilité viendra compléter l'analyse d'exposition aux aléas climatiques. Elle permettra d'évaluer, pour chaque actif, son niveau de sensibilité aux risques climatiques en fonction de ses caractéristiques techniques, de son usage et de sa localisation. Le croisement des niveaux d'exposition et de vulnérabilité offrira une lecture hiérarchisée des risques et permettra d'identifier les actifs nécessitant une attention particulière. Les résultats de ces travaux constitueront le socle de la future stratégie d'adaptation. Ils permettront de définir les priorités d'action et d'élaborer progressivement un plan de mesures destiné à renforcer durablement la résilience du portefeuille face aux effets du changement climatique.

Intégration des risques de transition liés au changement climatique

Les risques de transition sont liés aux changements économiques, réglementaires et technologiques nécessaires pour réduire le réchauffement climatique. Ils incluent l'adoption de nouvelles lois, normes et standards en matière d'énergie, la transformation des marchés, ainsi que la transition vers des sources d'énergie plus durables. Pour une Société de gestion d'actifs immobiliers, ces risques peuvent entraîner la dévaluation d'actifs non conformes, des coûts de rénovation pour respecter les nouvelles réglementations, et une modification de la valeur ou de l'attractivité de ses investissements face à ces évolutions.

Chez Inter Gestion REIM, nous intégrons les risques de transition dans notre processus de gestion immobilière en adoptant une approche proactive dès l'étape d'acquisition. Nous évaluons la performance énergétique de chaque actif pour identifier ceux qui répondent déjà aux exigences réglementaires et ceux qui nécessitent des travaux ou des ajustements pour se conformer aux nouvelles normes environnementales.

Afin de renforcer notre démarche, nous projetons d'intégrer un audit énergétique complémentaire dès la phase d'acquisition afin d'anticiper les CAPEX à prévoir pour se mettre en conformité avec les réglementations actuelles et futures. Par ailleurs, nous suivons en permanence l'évolution du cadre réglementaire et les tendances du marché pour ajuster notre stratégie d'investissement, tout en développant des plans d'action pour améliorer la conformité et la performance environnementale de nos actifs. Ces démarches nous permettent de limiter l'impact des risques de transition et d'assurer la résilience de notre portefeuille face aux enjeux réglementaires futurs.

Informations diverses

Politique d'investissement

Le comité d'investissement intègre systématiquement dans ses processus de décision, une analyse qualitative et quantitative des critères ESG applicables aux actifs immobiliers étudiés.

Les analyses ESG sont rapprochées des critères d'investissement définis par Inter Gestion REIM afin d'évaluer l'éligibilité de l'investissement. La qualité et le profil des locataires constituent également un élément d'appréciation important dans le cadre de cette analyse.

Pour cela, différentes sources d'information sont utilisées (données fournies par les gestionnaires locatifs et techniques, bases de données publiques, plateforme propriétaire, etc.)

Intégration des risques de durabilité

La stratégie de la Société de gestion repose notamment sur la prise en compte de critères environnementaux tels que la gestion de l'énergie, de l'eau, de la résilience du bâtiment au changement climatique, de l'impact sur la biodiversité et de critères sociétaux tels que le confort ou la mobilité des occupants. Inter Gestion REIM et ses gérants de fonds d'investissement effectueront des revues régulières de leur appréciation des risques en matière de durabilité.

Qualification de l'ensemble de la gamme SCPI de rendement, en tant que fonds de partage

Inter Gestion REIM est l'une des premières Sociétés de gestion à avoir fait enregistrer l'ensemble de sa gamme de SCPI de rendement en tant que fonds de partage. En conséquence, **CRISTAL Rente et CRISTAL Life reversent jusqu'à 5 € tous les 1 000 € de résultat distribuable à des associations reconnues d'utilité publique.** Les deux SCPI versent respectivement leur don annuel aux Restaurants du Cœur et à l'Institut Curie.



Annexe

Politique de prise en compte des principales incidences négatives —

À ce jour, Inter Gestion REIM ne prend pas en compte les « Principal Adverse Impacts » (PAI). Pour intégrer les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, il est nécessaire de disposer d'une méthodologie de suivi et d'évaluation, qui n'est pas encore adoptée par la Société de gestion.

Toutefois, Inter Gestion REIM analyse toujours la mise en place d'une telle méthodologie pour tenir compte des PAI, tant au niveau de la Société de gestion que des fonds. Elle envisage la mise en œuvre progressive de cette méthodologie et des outils associés dans les prochaines années.

Inter Gestion REIM

38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS • Tél : 01 43 12 52 52 • SA au capital de 240 000 € • Code APE 6630Z • N° SIRET 345 004 436 00076 • Société de gestion agréée en France sous le n° GP 12000008 et réglementée par l'AMF.